## Application 1

Est-ce qu’il y a de la TVA ou non sur ces opérations suivantes

1. M. Aubert coiffeur est inscrit au registre de la chambre des métiers

Assujetti à la TVA

1. Mme Leroy est employée dans un cabinet d’architecte

Non soumis à la TVA 🡺 Employé Salaire & Traitement

1. M. Hapalidet est avocat et est inscrit au barreau de Rennes.

Assujetti à la TVA sur option s’il dépasse le seuil 42 900 HT

1. M. Delaunay exerce la profession de commissaire aux comptes. Il est inscrit à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bertagne

Assujetti à TVA PS imposable par nature

1. M. soulié est artisan cordonnier
2. Mme Briand est infermière libérale à son compte. Par ailleurs, elle dispense des cours à l’IFSI de Saint-Malo.

Activité médicale 🡺 Exonéré de TVA

1. M. Duros est conseil en informatique à son compte.

PS soumis à TVA

1. M. Leguen est professeur d’économie à l’université de Brest

Professeur 🡺 Salaire

1. M Lemoigne est associé vétérinaire

Associé 🡺 Dividendes

1. M. Hang est un acupuncteur réputé. Il ne possède pas le doctorat de médecine

Profession médicale 🡺 Non soumis à TVA

1. M. Marchand a vendu son véhicule à un particulier

Particulier à Particulier non soumis à TVA

1. M. Dupont a perçu 5 000 € de dividendes

Dividendes non soumis

1. M. Simon exploite un garage. Sa compagnie d’assurances lui a versé une indemnité de 12 000 € à la suite du vol d’un de ses véhicules d’occasion

Indemnités non soumises

1. Le laboratoire pharmaceutique Biorance a reçu une subvention d’équipement de 5 000€

Pharmaceutique pas de TVA

1. M. Briand loue appartement meublé à habitation

Usage habitation pas de TVA